



# LE LORETTEIN

## LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN OUVRE SES PORTES

La bibliothèque Marie-Victorin sera ouverte à tous pour une visite générale et animée des lieux le 31 octobre 1992. L'activité débutera à 9h30 pour se terminer à 16h00.

### Prêt de volumes

Le prêt des volumes débutera le 1er novembre 1992. Sur présentation d'une preuve de résidence, tous les citoyens qui ont rempli et expédié leur formulaire de pré-inscription avant le 18 septembre 1992 recevront leur carte d'abonné.

Des formulaires d'inscription seront disponibles sur place. Une période de sept (7) jours est requise pour la préparation de la carte d'abonné. Par la suite, les citoyens devront se présenter à la bibliothèque pour réclamer leur carte.

La carte d'abonné donne la possibilité d'emprunter trois (3) volumes pour une période de quinze (15) jours. Un feuillet concernant tous les détails des règlements sera remis avec la carte d'abonné.

### Abonnés de l'extérieur

Pour les gens de l'extérieur de L' Ancienne-Lorette intéressés à s'inscrire à la bibliothèque Marie-Victorin, les frais seront les suivants:

- 100,00 \$ abonnement familial (parents avec enfants de moins de 18 ans)
- 50,00 \$ abonnement individuel adulte (18 ans et plus)
- 25,00 \$ abonnement individuel enfant (17 ans et moins)

L'inscription pour les gens de l'extérieur débutera le 7 novembre 1992.

Heures d'ouverture à partir du 31 octobre 1992	
JOUR	HORAIRE
Dimanche	9h30 à 16h00
Lundi	Fermé
Mardi	13h30 à 18h30
Mercredi	13h30 à 20h30
Judi	13h30 à 20h30
Vendredi	13h30 à 20h30
Samedi	9h30 à 16h00

### Concours Expo-Loisirs

Les gagnants du concours présenté au kiosque de la bibliothèque lors de l'Expo-Loisirs sont invités à venir chercher leurs prix à partir du 7 novembre 1992.

## SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

C'est sous le thème "famille autour" que se déroulera la semaine nationale de la famille, du 3 au 11 octobre 1992.

Dans le cadre de cette semaine, le groupe "concentration-famille" composé de différents organismes et partenaires de L' Ancienne-Lorette vous propose tout un programme d'activités. Toutes les familles et population en général sont donc invitées à participer aux activités et aussi à reconnaître la famille comme "l'atout" majeur d'une vie en société.

### Samedi, 3 octobre

- Célébration eucharistique sur le thème de la Famille (église).
- Randonnée familiale en vélo, en collaboration avec le Club Vélorérette.

Horaire: 10h30: Départ chalet de tennis (site des Loisirs) circuit N°1.

11h30: Dîner au chalet de tennis.

Pique-nique communautaire: chacun apporte son repas.

13h30: Randonnée en vélo - circuit N°2.

15h00: Retour au chalet de tennis.

Note: Les vélos pourront être décorés. Le port du casque est recommandé. Remis au 10 octobre, si pluie.

Information: Club Vélorérette, Jocelyn Côté: 872-3199.

- Café rencontre sur le thème "Que font de nous, nos ados?"

En collaboration avec Action-famille.

Endroit: C.L.S.C. Laurentien.

Heure: 19h30 - 22h30.

Animé par Madame France Dupuis, intervenante à Entraide-parents.

L'entrée est libre.

Pour information et/ou réservation:

Denise ou Camille: 872-4861.

### Dimanche, 4 octobre

- Jouons en famille avec un super bingo-tombola. avec la collaboration du mouvement Couple et Famille, le Cercle de Fermières et le Club de l'Âge d'Or.
- Jeux de hasard, d'adresse et de bingo pour toute la famille. Magiciens et clowns seront de la partie.

Endroit: Salle de l'Âge d'Or.

### ACTION DE GRÂCES

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le lundi 12 octobre, jour férié. Celle-ci sera reprise le lundi 19 octobre.

Heure: 12h00 à 16h00.  
Entrée gratuite - prix de présence.  
Information: Héliène Roy: 872-0158.

- Célébration eucharistique sur le thème de la famille (église).

### Lundi, 5 octobre

- Activité midi à la polyvalente (salon de la pastorale), discussion style Claire Lamarche...
- Avec grand-parents de famille nombreuse, grand-parents seuls, pères, mères, familles reconstituées, enfants uniques, enfants de famille nombreuse.
- Information: Louise Blanchet: 872-9836.

### Mercredi, 7 octobre

- Activité midi à la polyvalente (projection d'un film/ discussion).
- Information: Louise Blanchet: 872-9836.
- Petits/personnes âgées en patin.
- Endroit: Amphiglace.
- Heure: 13h00 à 14h00.

- \* Port de gants et casque sont recommandés pour les petits.
- Information: Service des Loisirs: 871-3434.

### Judi, 8 octobre

- Famille atout en patin.
- Endroit: Amphiglace.
- Heure: 18h30 à 19h30.
- L'entrée est libre.
- Information: Service des Loisirs: 871-3434.

- Conférence sur le thème "Les chicanes d'enfants", avec Johanne Lamarre, conférencière et avec la collaboration du groupe Chantelait.

Endroit: Salle des Chevaliers de Colomb (1300, ave de la Hutte).

Heure: 19h30.

L'entrée est libre.

Information: Chantal Dionne: 872-6322.

\* Les frais de la soirée sont assumés par la Commission Scolaire Ancienne-Lorette Montcalm.

### Vendredi, 9 octobre

- Activité midi à la polyvalente: Dîner témoignage/ relations frères et soeurs.
- Information: Louise Blanchet: 872-9836.

### Dimanche, 11 octobre

- Brunch familial en collaboration avec les Chevaliers de Colomb.
- Endroit: Salle des Chevaliers de Colomb (1300 rue de la Hutte).
- Heure: 10h à 13h.
- Coté: 6\$/ adulte - adolescent.
- 3\$/ 6 - 12 ans. / gratuit: 5 ans et moins.
- Information et/ou réservation: 872-1383.
- Famille atout en patin, patinage familial.
- Endroit: Amphiglace.
- Heure: 12h30 à 13h30.
- Entrée gratuite.
- Merci à nos commanditaires: Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette et au député provincial, M. Lawrence Cannon.

### UN COUP DE BALAI?

Dans la journée du 8 septembre dernier, nous avons remarqué 125 terrains dont 11 herbe coupée était laissée dans la rue, soit 15 000 pieds carrés ou l'équivalent de 20 terrains de tennis. Lorsqu'il pleut, cette herbe se retrouve dans les égouts pluviaux. C'est simple de la ramasser et c'est bien plus propre.

LES AGENTS ENVIRONNEMENTAUX VOUS REMERCIENT!

### RÉUNION DU CONSEIL

13 octobre à 20h00  
Hôtel de Ville

## PROTECTION PUBLIQUE

## LOISIRS



### LE BRÛLAGE DES FEUILLES MORTES

En vertu du règlement municipal V-842-85 sur les nuisances, il est interdit à toute personne de faire brûler des substances en plein air et en particulier les feuilles mortes à l'automne, et que ces substances émettent de la fumée susceptible de nuire au voisinage ou de polluer l'atmosphère. Le service de la Protection publique vous recommande donc de placer vos feuilles mortes dans des sacs à déchets qui seront recueillis par le service des ordures ménagères.

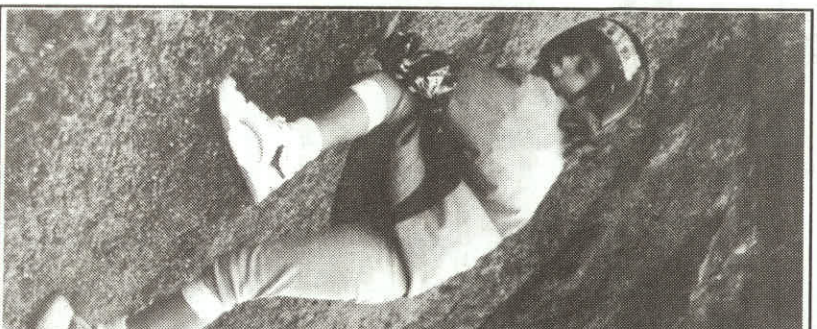


**PNEUS À  
CRAMPONS**  
Veuillez noter que  
l'usage  
des pneus à crampons  
est permis du 15 octobre  
au 1er mai.

### VACANCES-ÉTÉ... UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE!

Mission accomplie pour la Ville de L' Ancienne-Lorette et la Commission Scolaire Ancienne-Lorette qui ont uni leurs efforts et ressources afin d'offrir aux jeunes un programme estival, soit "Vacances-été".

Ce geste de concertation concret a permis de faire vivre un été rempli de mystères et d'activités à nos jeunes. Voici un commentaire...



"Nous sommes partis, lors de la 3ème semaine de Vacances-Été, vers 9h30, pour escalader le plus haut rocher et le plus haut point naturel de la ville de Sainte-Foy. Nous avons d'abord aimé la sensation du bizarre quand nous escaladions ce rocher. Nous aurions désiré avoir plus de temps pour déguster les bleuets sur le haut du rocher et les framboises, en bas. Ce fut intéressant d'escalader, pour l'autre raison: nous ne savions jamais d'avance ce qui allait nous arriver."

Jonathan Plourde  
Éric Breton  
Marc-Antoine Côté  
Michel Gagnon

### L'OPÉRATION RAMONAGE: UN SUCCÈS

Du 22 juin au 28 août dernier, 2 136 visites ont été effectuées dans les résidences et les commerces de L' Ancienne-Lorette. L'objectif de ces visites consistait à inspecter les installations de chauffage, à prodiguer des conseils de sécurité et à ramoner les cheminées si nécessaire.

Le service de la Protection publique rappelle aux propriétaires de résidences et de maisons d'affaires qu'il est obligatoire d'y installer un détecteur de fumée et d'en vérifier régulièrement le bon fonctionnement.

**ATTENTION:** Il y a de la sollicitation faite par des entrepreneurs qui offrent le service de ramonage de cheminée aux propriétaires de résidences. Le service de la Protection publique vous conseille de vérifier s'ils détiennent un permis pour commercerant itinérant, lequel est donné par le service de la Protection du consommateur.

### CONCERNANT LES CHIENS ERRANTS...

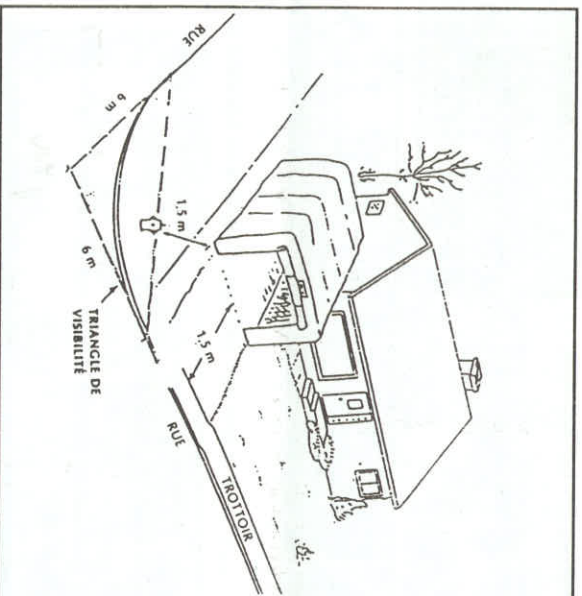
Le service de la Protection publique rappelle à la population qu'il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la municipalité de le laisser errer dans les rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés. Les mesures nécessaires doivent être prises pour empêcher les chiens d'errer, soit en les attachant, en les enclavant ou de toute autre manière. (Règlement V-648-81).

## URBANISME

### GARAGES ET ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES DES NORMES À RESPECTER

Dans le règlement relatif à l'installation d'abris d'auto temporaires, cinq normes sont définies:

- 1. Localisation**  
L'abri doit être installé dans le stationnement ou sur la voie d'accès au stationnement.
- 2. Distance à la chaîne de rue**  
L'abri temporaire doit être érigé à une distance d'au moins 1,5 mètre (150 centimètres) de la chaîne de rue ou du trottoir selon le cas. Là où il n'y a pas de chaîne de rue, c'est la ligne de lot qui sert de point de référence.
- 3. Distance à une borne-fontaine**  
L'abri d'auto doit être à une distance d'au moins 1,5 mètre de toute borne-fontaine. Ceci, pour en permettre l'accès en cas d'incendie.
- 4. Période de tolérance**  
L'installation de tels abris n'est permise qu'entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante.
- 5. Apparence extérieure**  
Le règlement spécifique que l'abri "doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux démontables". Ce qui exclut les installations de fortune aux allures délabrées.



### AMBROSIA (herbe à poux)

Vous avez sûrement entendu parler de l'herbe à poux cet été soit à la télé ou dans les journaux.

À L' Ancienne-Lorette nous avons établi un plan d'action pour lutter contre l'ambrosia qui a débuté à la mi-juillet. Plus de 28 kilos, soit environ 8 000 plants ont été arrachés avec la participation de 135 jeunes de 7 à 10 ans du terrain de jeux. Les agents environnementaux du service d'Urbanisme ont aussi parcouru les rues et endroits publics de la ville ainsi que les zones de forte concentration pour l'arracher.

Des affiches de l'A.L.C.A. (Association de lutte contre l'Ambrosia) étaient disposées dans douze (12) sites différents ainsi que des dépliants disponibles dans différents lieux publics (cliniques médicales, banques, etc.) Nous avons donc fait de notre mieux pour "sarcler" le problème.

En espérant que la population ait pu économiser du temps pour l'arrachage et ait évité l'achat de médicaments et bien sûr... de mouchoirs.

*Les agents environnementaux*

## TRAVAUX PUBLICS

### CUEILLETTE DES BRANCHES LE MARDI 13 OCTOBRE 1992

**INSCRIPTION TÉLÉPHONIQUE OBLIGATOIRE**  
La Ville de L' Ancienne-Lorette procédera à la cueillette et au déchetage des branches le mardi 13 octobre 1992.

#### Comment procéder:

- Appelez à l'Hôtel de Ville au 872-9811, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30.
- Date limite d'inscription le vendredi 9 octobre 1992 à 16h30.**

- Laissez votre nom, adresse et numéro de téléphone à la réceptionniste.
- Afin de faciliter le processus de cueillette, nous vous demandons de placer les branches dans le même sens, près de la rue.*

### CUEILLETTE DES DÉCHETS "MONSTRES"

#### Comment procéder:

1. Appelez à l'Hôtel de Ville au 872-9811 entre 8h30 et 16h30 sur semaine (au plus tard le vendredi précédant la cueillette).
2. Laissez votre nom et adresse à la réceptionniste.
3. Mentionnez l'objet principal que vous désirez faire ramasser.
4. Demandez et notez la date de cueillette.
5. Les déchets "monstres" devront être placés près du chemin avant 7h00 le jour de la cueillette afin qu'ils soient ramassés.

*Vos déchets doivent être défaits dans la mesure du possible, empilés de façon ordonnée ou liés en paquets, pour éviter l'éparpillement et faciliter leur ramassage.*

#### Déchets "monstres" non admissibles:

- Rebutis générés par une activité commerciale.
- Déchets en quantité industrielle.
- Terre, tourbe, pierre et autres matières semblables.
- Carcasses d'automobiles.
- Pneus.

### QUESTION DE CIVISME ÉYTONS DE NOURRIR LES GOÉLANDS

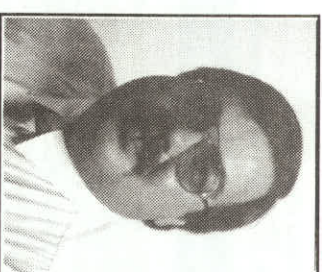
Rappelons-nous que les goélands causent des dommages aux récoltes et des dégâts aux équipements, sans parler qu'ils contribuent à polluer les eaux de baignade et contaminent les prises d'eau potable.

### ÉLARGISSEMENT RUE ST-JACQUES

Le service des Travaux publics de la ville de L' Ancienne-Lorette procédera à des travaux d'utilité publique sur la rue St-Jacques, en face de la bibliothèque Marie-Victorin. La date exacte du début de ces travaux demeure pour le moment conditionnelle aux travaux préalables des compagnies Bell, Hydro-Québec et Vidéotron. En principe, le tout devrait démarrer en octobre ou novembre. Nous prions la population de bien vouloir excuser les désagréments causés par ces travaux.

### NOMINATION

Le Conseil municipal annonce la nomination de M. Régis Cormier au poste de directeur du service des Travaux publics.



Monsieur Cormier était directeur général de la firme Lapel - Groupe Conseil inc. depuis 1988. Son professionnalisme et son expérience en géotechnique sauront certainement profiter à la population de L' Ancienne-Lorette.